

Demande de branchement au réseau d'eau potable du Syndicat des Eaux d'Offwiller et environs

1. Le demandeur

Nom/Prénom	
Domicile (adresse complète)	
Numéro de téléphone	
Qualité	☐ propriétaire ☐ locataire (1) Cochez la case qui convient

2. Le lieu d'intervention

Adresse complète à laquelle est situé l'immeuble pour lequel le branchement est demandé	
L'immeuble est-il implanté dans un lotissement ?	☐ OUI ☐ NON (1) Cochez la case qui convient

3. La nature de l'intervention demandée

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants : (1) Cochez la case qui convient

- ☐ **la réalisation complète d'un branchement** (qui comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement, notamment vanne de piquage/tuyaux/compteur).
- ☐ **la réalisation d'un achèvement de branchement** (qui comprend la pose du tuyau ainsi que du dispositif de comptage à partir d'une amorce existante – Tel sera notamment le cas pour les immeubles implanté dans un lotissement).

Lorsque l'immeuble est situé hors lotissement, le demandeur indique par ailleurs : (1) Cochez la case qui convient

- ☐ qu'il **ne désire** exécuter sur son terrain aucun travail d'aucune sorte.
- ☐ qu'il **désire** exécuter sur son terrain et par ses propres soins les travaux de terrassements, de percement du mur et de remise en état des lieux.

Attention : il est formellement interdit au demandeur d'exécuter un quelconque travail sur le domaine public. Les travaux du domaine public doivent toujours être exécutés par le SDEA.

4. Le prix de la prestation

Par la présente, le demandeur s'engage à payer tous les frais et charges engendrés par la prestation demandée, dont notamment : le coût des travaux ; les frais d'accès au réseau s'il y a lieu (150 €) ; les

frais d'extension du réseau de distribution s'il y a lieu. Le demandeur déclare également avoir pris connaissance que la mise en service du branchement est subordonnée à la pose d'un compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et, par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

5. Les pièces à joindre obligatoirement à la présente demande

- un plan de situation de l'immeuble ;
- un plan de masse de l'immeuble avec indication de l'emplacement souhaité du compteur.

6. La procédure

1. La présente demande doit être dûment complétée par le demandeur. Elle doit ensuite être déposée, avec les pièces demandées, **à la mairie du lieu de situation de l'immeuble** pour lequel les travaux sont demandés.
2. Le Maire de la commune dans laquelle est situé l'immeuble complète la présente demande en y apposant son avis, sa signature et son cachet. Il fait parvenir la présente demande à M. le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et environs (mairie d'Offwiller).
3. Le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et environs se prononce sur la suite à donner à la demande. S'il souhaite lui donner une suite favorable, il fait dresser un devis précisant la nature et le montant des travaux à réaliser.
4. Le devis est adressé au demandeur qui, s'il en est d'accord, le date, le signe et l'adresse en retour à M. le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et environs (mairie d'Offwiller). Un acompte peut lui être réclamé.
5. Les travaux sont exécutés par le SDEA.

Le demandeur	Le Maire de la commune dans laquelle est situé l'immeuble
Date et signature	☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DEFAVORABLE (1) Cochez la case qui convient Date, signature et cachet

Observations particulières :

Prière de contacter Mme Eugénie AMANN, Chef de secteur du SDEA, afin de programmer la date d'intervention. Antenne de Durrenbach (7h00 à 9h) : 03.88.09.61.56. ou le portable 06.40.41.58.83.